

Jour de séance 13

le mercredi 14 décembre 2011

10 h

Prière.

M. Arseneault soulève la question de privilège relativement aux agissements de M. Riordon. Il soutient que, avant le début de la séance, le député de Nepisiguit a été vu en train d'examiner des documents sur le pupitre du leader parlementaire de l'opposition, à l'insu et sans le consentement de ce dernier. Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M. Arseneault donne avis de son intention de proposer une motion à cet égard plus tard au cours de la séance.

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir la désignation de terre humide d'une parcelle située au nord de la rue Fundy, à Moncton. (Pétition 51.)

Conformément au paragraphe 16(2) de la *Loi sur le vérificateur général*, le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit interne du bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

L'hon. M. Higgs donne avis de motion 25 portant que, le mardi 27 mars 2012, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Arseneault, leader parlementaire adjoint de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 15 décembre 2011 : motions 5, 20 et 6.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier le budget de capital du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, du ministère des Transports, du ministère de la Santé, du ministère de l'Approvisionnement et des Services ainsi que le volume II du budget supplémentaire pour 2010-2011. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 17, 9, 18, 13, 19, 8, 15, 16 et 11.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président du comité rapporte aussi que le député de Dalhousie—Restigouche-Est a signifié qu'il désire donner avis de sa question de privilège.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Arseneault prend la parole au sujet de la question de privilège soulevée plus tôt au cours de la séance et, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, il donne avis de son intention de proposer, appuyé par M. Boudreau, la motion suivante :

attendu que, ce matin, avant le début de la séance, le député de Nepisiguit a été vu par un membre du personnel de l'Assemblée législative en train d'examiner et de tenir à la main des documents qui étaient sur le pupitre du leader parlementaire de l'opposition ;

attendu que la violation de la confidentialité des documents sur le pupitre d'un député est une infraction inacceptable du privilège de ce député ; et attendu que la députée de Moncton-Ouest (ministre du Développement social) a été vue debout à côté du pupitre du leader parlementaire de l'opposition examinant des documents venant de ce pupitre qui lui ont été montrés par le député de Nepisiguit ; et attendu que cet incident a été ensuite rapporté par le membre du personnel de l'Assemblée législative à des députés de l'opposition ;

attendu que le leader parlementaire adjoint de l'opposition a soulevé la question à la première occasion en invoquant le privilège ;

qu'il soit à ces causes résolu que le président suspende le député de Nepisiguit et la députée de Moncton-Ouest jusqu'à ce que le Comité permanent des privilèges se prononce sur la question.

Le président déclare que, conformément au Règlement de la Chambre, il se prononcera sur la question dans deux heures.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2010-2011, VOLUME II
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Services généraux et autres services d'enseignement	43 933,36
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Commissions versées aux percepteurs de la taxe sur le pari mutuel	559 504,23
Régimes d'avantages sociaux	5 459 749,27
Provision pour pertes	44 762 841,94
Accords de partage des recettes issues de l'impôt avec les Premières Nations	12 709 497,46
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA CONSOMMATION	
Aide juridique	89 088,53
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services communautaires et correctionnels	131 770,40
Services de police, d'incendie et d'urgence	34 735 604,67
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Protection et développement de l'enfance	598 957,08
Soins de longue durée	14 232 608,07
Sécurité du revenu	22 827 194,60
Services d'habitation	4 726 491,62

 COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Districts de services locaux	14 549,42
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Amélioration des installations	133 132,71
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Programme du réseau routier national	
Canada - Nouveau-Brunswick	23 805 723,16

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Avances et prêts aux étudiants	1 282 470,09

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 15 h 25, reprend à 15 h 27.

La séance, suspendue à 17 h 5, reprend à 17 h 30.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

17, *Loi concernant les régies régionales de la santé.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

9, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le préavis de deux heures ayant été donné plus tôt dans la séance, le président de la Chambre invite le député de Dalhousie—Restigouche-Est à exposer sa question de privilège.

M. Arseneault affirme que les parlementaires s'attendent au respect de la confidentialité des documents sur leur pupitre et que le non-respect de cette attente constitue une violation de leurs privilèges. L'hon. P. Robichaud intervient au sujet de la question de privilège et soutient qu'il n'était pas de l'intention du député de Nepisiguit d'enfreindre les privilèges du député et son droit à la confidentialité. M. Fraser intervient aussi.

Le président de la Chambre sursoit à statuer.

La séance est levée à 18 h 20.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du	
Développement social pour 2010-2011	(13 décembre 2011) ;
rapport annuel de Gestion provinciale Ltée	
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011	(13 décembre 2011).